

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 12 avril 2024</b>	<b>N° 2024-147</b>

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30  
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50  
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h  
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h  
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40  
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h  
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15  
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 12 avril 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2024-147</i></b>

---

**Agences de développement économique - association Hauts de Garonne  
développement - association Arc sud développement - association Talence  
innovation sud développement - conventions de financement 2024 - Décision -  
Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation de l'association Arc Sud Développement**

Arc Sud Développement est une association intercommunale qui intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. L'agence propose une offre globale autour de 4 outils : le coworking, l'incubateur, la pépinière d'entreprises et le club d'entreprises. Son objectif est d'apporter un soutien au plus proche des préoccupations des entrepreneurs et de les insérer sur le territoire. La structure accueille des chefs d'entreprise de tous secteurs d'activité, dont la mixité favorise la diversité et l'entraide. L'organisme favorise les projets d'entreprise ayant une démarche d'Économie sociale et solidaire (ESS) et de Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Par ailleurs, l'association a mis en œuvre des actions de développement durable.

**Bilan 2023**

Arc Sud Développement s'est attaché à proposer une structure d'accompagnement de qualité favorisant l'échange, le partage et la sortie de l'isolement des entrepreneurs et à rendre le territoire du sud de Bordeaux plus attractif. Voici ces principales actions :

- 60 porteurs de projet ont été conseillés gratuitement
- un gestionnaire commercial de l'espace de coworking a été recruté et un site internet a été créé : [www.coworking-villenedornon.com](http://www.coworking-villenedornon.com)
- les porteurs de projets de l'incubateur ont été sensibilisés à la RSE et 5 entreprises de l'ESS ont rejoint la pépinière,
- les promotions de l'incubateur 2022 ont abouti à la concrétisation de 8 activités
- le taux de remplissage de la pépinière est de 78%. 11 entreprises y engagées sont hébergées. 2 entreprises se sont implantées à Villenave d'Ornon.
- les pépins suivent des ateliers obligatoires sur la vie de l'entreprise et des comités stratégiques et de co-développement
- candidature à l'appel à manifestation French Tech Tremplin Incubation pour favoriser l'équité entre les entrepreneurs.
- le Club d'Entreprises de Villenave d'Ornon, le CEVO, rassemble 76 entreprises et commerçants locaux. Un Club Business a été inauguré.

- les déchets alimentaires sont compostés et la consommation de papier a été réduite.

### **Programme d'actions 2024**

Pour 2024, Arc Sud Développement propose en partenariat avec Bordeaux Métropole et l'ensemble des acteurs du développement économique local, de soutenir les axes de travail suivants :

- améliorer la pérennisation des entreprises de la pépinière pour maximiser les chances de développement de leur activité,
- poursuivre la sensibilisation à la RSE (Responsabilisation sociale des entreprises) des entrepreneurs et favoriser leur démarche
- valoriser nos parcours d'accompagnement (incubateur et pépinière) en identifiant nos forces et faiblesses et en déterminant nos axes de communication
- augmenter la fréquentation du coworking en communiquant davantage
- stabiliser la nouvelle organisation du club d'entreprises en créant 2 commissions thématiques et aller à la rencontre des entreprises du territoire pour faire entrer de nouveaux membres et poursuivre le réseautage

Pour la mise en œuvre du plan d'actions 2024, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 47 500 € pour un budget prévisionnel de 193 700 €, soit 24,52 % des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

### **Présentation de Hauts de Garonne développement**

Hauts de Garonne Développement est l'agence de développement économique de la rive droite de l'agglomération bordelaise. Ses missions sont : le soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises, l'animation et la gestion de pépinières, la conduite d'actions de rayonnement économique avec les partenaires et les acteurs de l'économie, ainsi que la participation aux actions économiques concertées et animées par Bordeaux Métropole, notamment dans le cadre de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Arc rive droite.

Par ailleurs, l'association porte des actions spécifiques telles que la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises du Château Brignon de Carbon Blanc, l'animation de la Filière éco-construction et l'accompagnement des Toutes petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME) dans leur développement.

### **Programme d'actions de l'association en 2024**

Le positionnement de l'agence est d'accompagner la dynamique entrepreneuriale, majoritairement endogène, du territoire et d'accompagner les entreprises générant de la richesse et des emplois très faiblement délocalisables afin de renforcer durablement le tissu économique de la rive droite de la métropole bordelaise.

Son plan d'action se décline en 4 axes :

- 1-La promotion et le soutien à la création et à la reprise d'entreprises,
- 2-L'accompagnement au développement des entreprises du territoire,
- 3-Le développement de la filière de l'écoconstruction,
- 4-La gestion de la Maison de la justice et du droit. 2 emplois.

Les axes 2 et 3 font l'objet d'actions spécifiques.

Pour la mise en œuvre du plan d'actions 2024, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 45 000 € pour un budget prévisionnel de 400 000€, soit 11, 25% des dépenses éligibles. Le budget prévisionnel est annexé à la convention financière.

### **La gestion de la pépinière d'entreprises du Château Brignon en 2024 :**

Depuis janvier 2021, l'association assure la gestion, l'animation et la promotion de la pépinière d'entreprises du Château Brignon de Carbon Blanc.

Pour l'année 2024, les objectifs suivants sont prévus :

- s'associer à l'étude de réhabilitation de la maison de maître attenante en vue de proposer un projet de développement économique structurant à l'échelle de la rive droite.
- accompagner la sortie des pépites ayant dépassé la période de 3 ans.
- porter le taux de remplissage de la pépinière à 80%.
- d'assurer le suivi des « pépites » par une présence physique permanente sur le site.
- porter le taux de pérennité des entreprises accompagnées à plus de 80% à 3 ans.

Pour la mise en œuvre de cette action spécifique en 2024, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 35 000 € pour un budget prévisionnel de 91 500€, soit 38,25% des dépenses éligibles. Le budget prévisionnel est annexé à la convention financière.

### **L'action spécifique « Elles entreprendre » au sein de l'axe d'accompagnement au développement des entreprises en 2024**

L'association propose une nouvelle action qui se décline de la sorte :

Accompagnement des femmes entrepreneures du territoire en groupes de niveau hétérogènes, avec échanges de bonnes pratiques et mentorat

Accompagnement de 2 cohortes de 12 femmes par an, avec par cohorte 6 ateliers collectifs, a minima 4 rendez-vous individuels, et 2 événements réseaux (1ère promotion de mars à juin 2023, la seconde d'octobre à décembre 2023),

#### **Programme d'accompagnement :**

- Ateliers collectifs : « le premier jour du reste de ma vie d'entrepreneuse », « cibler ma clientèle et définir ma stratégie commerciale », « comment faire de son entretien commercial une réussite ? », « structurer juridiquement et financièrement mon entreprise », « comment booster mon projet avec des outils numériques ? », « pitch »
- Rendez-vous individuels : Valider les cibles et la stratégie commerciale, valider le plan d'actions commercial, valider sa stratégie digitale, bilan d'accompagnement
- Evénements réseaux : événement réseau féminin « Elles café » (mentorat, réseautage, échanges de pratiques), et « Les apéros créateurs » (afterworks entre jeunes entrepreneures).

Les partenaires intervenants dans le cadre de cette nouvelle action spécifique sont le Centre d'intervention sur le droit des femmes et des familles (CIDFF), le CitésLab du Groupement d'intérêt public Grands projets des Villes (GIP GPV), le Forum du Rocher de Palmer, la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Gironde, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), la Caisse sociale de développement local, Les Premières Nouvelle-Aquitaine, Association Territoires et innovation sociale (ATIS), La Ruche Bordeaux, Initiative Gironde, France active, le coworking L'oasis, les missions locales, les Plan locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et Pôle emploi.

Pour la mise en œuvre de cette action spécifique en 2024, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 11 000 € pour un budget prévisionnel de 60 000€, soit 18,33 % des dépenses éligibles. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000 €, celle-ci a été inscrite à l'annexe du budget primitif 2024.

### **L'animation de la Filière éco-construction en 2024**

Hauts de Garonne Développement maintient ses objectifs le développement de la filière du bâtiment, de la rénovation énergétique et de l'éco-construction :

- Animation de la filière écoconstruction sur la rive droite de Bordeaux Métropole par la promotion de la rénovation énergétique auprès des professionnels, par la promotion de l'écoconstruction auprès du grand public, par la valorisation des acteurs du

territoire, et par la mise en visibilité du qui fait quoi (actions d'animations et de formations régulières),

- Préfiguration d'un centre de ressources constitué d'une pépinière d'entreprises à laquelle serait adossé un hôtel d'entreprises dédié au secteur du bâtiment, de la performance énergétique et de la décarbonation sur la rive droite, avec pour objectif d'accroître le taux de pérennité des entreprises accompagnées dans ces secteurs à travers un parcours création et développement d'entreprise,
- Gestion et animation du futur centre de ressources de la filière bâtiment, rénovation énergétique et écoconstruction,
- Contribution au déploiement du projet de pôle écoconstruction bois sur la rive droite.

Cette action spécifique fait l'objet d'une prise en charge par l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Arc rive droite dans le cadre de sa feuille de route. Pour la mise en œuvre de cette action spécifique en 2024, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 35 000 € pour un budget prévisionnel de 50 000€, soit 70,00 % des dépenses éligibles. Le budget prévisionnel est annexé à la convention financière.

### **Présentation de Talence innovation sud développement**

L'association intercommunale de développement économique Talence innovation sud développement (TISD) intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Son domaine d'intervention concerne l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises innovantes, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Talence et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises, en complémentarité avec l'association Arc Sud Développement à destination d'entreprises généralistes.

### **Programme d'actions 2024**

Le programme d'actions 2024 porte sur 4 axes principaux faisant écho aux politiques menées par Bordeaux Métropole :

Une mission d'interface entre les entreprises, les universités et les grandes écoles,

La sensibilisation et l'accompagnement des créateurs d'entreprises,

La promotion et l'action en faveur de l'attractivité du territoire sud de la Métropole,

Le soutien, l'accompagnement et le développement du tissu TPE (Très petites entreprises/PME (Petites et moyennes entreprises) sur le territoire sud de la Métropole,

L'organisation d'évènements de type concours jeunes entrepreneurs créateurs, journée de l'entrepreneuriat, petits déjeuners de l'entrepreneuriat en partenariat avec Talence pépinière, participation au forum intercommunal de l'emploi, etc.

Principales actions : Journée « J'aime mes salariés » sur la qualité de vie au travail, le Concours Jeunes entrepreneurs créateurs, la Journée de l'entrepreneuriat à Talence, la mise à disposition de la plateforme RezoConnect (pour louer ou proposer un espace de travail), Stage meeting avec les étudiants à l'Université de Bordeaux, des rencontres économiques mensuelles, des groupes d'actions projets sur la stratégie de l'Agence en lien avec l'écosystème économique sud Métropole, la proposition d'une offre d'occupation temporaire pour les entreprises de l'ESS et conventionnelles baptisée « Transitions 2050 », la gestion et l'animation de Talence pépinière et la gestion de l'espace de coworking Le 27. Pour la mise en œuvre de cette action spécifique en 2024, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 47 500 € pour un budget prévisionnel de 278 620€, soit 17,05% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** le Schéma de Développement économique métropolitain (SDEM) adopté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,

**VU** les demandes d'aide formulées par les organismes bénéficiaires,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les demandes de subvention présentées par les associations Arc sud développement, Hauts de Garonne développement et Talence innovation sud développement, au titre de l'année 2024, sont recevables au regard de leurs programmes d'actions qui contribuent au développement de l'entrepreneuriat et au renforcement du bassin d'emplois sur le territoire de la Métropole.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention maximale de 47 500 € en faveur de l'association Arc sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

**Article 2 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 € pour le programme d'actions de l'association, une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour la gestion de la pépinière d'entreprises du Château Brignon et une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour l'animation de la filière éco-construction, soit un montant total maximum de 115 000€ à Haut de Garonne Développement.

**Article 3 :** d'attribuer une subvention maximale de 47 500 € en faveur de l'association Talence innovation sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

**Article 4 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées.

**Article 5 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur FEUGAS, Monsieur GARNIER, Monsieur GUILLEMIN, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PUJOL, Monsieur RUBIO, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--